

**DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPA
DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET
SÉANCE du 2 octobre 2025****L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT**Date de convocation :** 26 septembre 2025

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BUREAU Angélique donne pouvoir à Mme Michel MANDIN
Mme PERES Marie-Claire donne pouvoir à Mme Sandrine POURTAU

Absents excusés :

M. BARREAU Kévin

Membres → en exercice : 09 Présents : 06 Votants : 08 Pouvoirs : 02

N° DCM 2025_39**Décision modificative N°1 – Budget Chauffage**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,
Vu la délibération N°DCM-2025-10 du 06/02/2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,
Considérant la nécessité de procéder à une ouverture de crédit du budget principal,

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

Décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget 2025 – SPIC arrêtée comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCT</u>	023 = + 34 132,88	7741 = + 34 132,88
<u>INV</u>	1687 = + 34 132, 88	021 = + 34 132,88

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU



Adoptée à l'unanimité